

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Demande de subvention
DETR 2023
Aménagement et
extension des vestiaires
du club de football**

Délibération n° 42/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L’AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD,
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement du
bâtiment communal situé rue Eugène Duchatel dans le quartier des Hauts de
Conflans, qui sert de vestiaires et club house pour l'association Union Sportive
Conflanaise de Football, avec pour objectifs :

- la mise aux normes des locaux existants pour en améliorer l'utilisation.
- la construction d'un nouveau bâtiment pour faciliter l'accueil des sportifs.
- le réaménagement de la tribune.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires :		Dotation	149 772 €
- maîtrise	33 460 €	d'Equipe- ment	
d'œuvre	3 500 €	des Territoires	
- étude béton	3 000 €	Ruraux	
- étude de sol	1 000 €		
- étude	3 000 €		
thermique	4 000 €		
- SPS			
- bureau de contrôle			
Aménagement des locaux (remise aux normes) et extension des vestiaires (nouvelle construction)	418 281,40€	Département de Meurthe et Moselle (Contrat Territoire Solidaire)	50 000 €
Aménagement des tribunes	33 000 €	Fédération Française de Football via la Ligue de Football Amateur	20 000 €
		Autofinancement commune de Conflans	271 469,40 €
TOTAL	499 241,40	TOTAL	499 241,40 €

Vu que le projet de travaux d'aménagement et d'extension des vestiaires du club de football, dont le montant total est estimé à 499 241,40 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet d'aménagement et d'extension des locaux du club de football pour l'année 2023
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux 2023,
- de prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Subvention pour travaux
de ravalement de façades**

Délibération n° 43/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD,
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Les personnes identifiées ci-dessous ont déposé un dossier de demande d'aide pour le
ravalement de façades.

Considérant que leurs dossiers sont complets et conformes au règlement adopté par le
Conseil Municipal, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité
d'attribuer une aide à ces demandeurs selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant de l'aide
M. Sébastien DELACOUR	3 rue des Violettes 54 800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros
M. Jérémy BASTIEN	5 rue de Chateaubriand 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Amortissement des
subventions pour les
ravalements de façades et
les récupérateurs d'eau**

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.

formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant la nécessité d'amortir les subventions d'équipement versées aux particuliers
pour le ravalement de façades et l'acquisition de récupérateurs d'eau, après en avoir
délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir de façon linéaire sur l'année
2023, la somme correspondant aux subventions d'équipement versées en 2022 aux
personnes privées pour le ravalement de façades et l'acquisition de récupérateurs d'eau
(7 638 euros).

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 décembre,
A 20h30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain
LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés :

Madame Caroline COLLINET (pouvoir donné à Monsieur Frédéric MAURICE).

Etaient excusées :

Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Monsieur Eric TILLAND

Madame Sandrine DOUCOURE a été désignée comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter les
modifications suivantes au budget communal 2022 :

En recettes de fonctionnement :

70311	+ 4 650
70632	+ 4 650
70876	+ 5 600
73211	+ 52 900
73223	+ 37 850
73224	+ 17 000
7351	+ 13 300
7411	- 3 000
74121	+ 13 400
74127	+ 8 200
744	+ 2 850
74748	+ 6 000
752	+ 6 000
7713	+ 1 600
7788	+ 5 300
TOTAL	+ 176 300

OBJET

Décisions modificatives –
budget communal 2022

DELIBERATION N°45/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L’AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

En dépenses de fonctionnement

611	+ 33 650
615221	+ 24 150
6156	+ 2 000
6257	+ 500
6558	+ 2 850
6574	+ 300
6817	+ 250
023	+ 112 600
TOTAL	+ 176 300

En recettes d'investissement :

021	+ 112 600
024	+ 3 300
10222	+ 2 600
10226	+ 15 000
1321	+ 1 500
1322	- 13 700
1327	- 58 400
1328	- 20 000
TOTAL	+ 42 900

En dépenses d'investissement :

202	- 5 500
2031	+ 32 700
20421	+ 1 000
2128	- 14 600
21311	+ 62 000
21318	+ 42 700
2151	+ 25 900
2152	+ 11 700
21534	+ 5 000
2183	+ 8 200
2184	+ 3 950
2188	+ 15 150
2313	- 190 600
2316	+ 45 300
TOTAL	+ 42 900

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain LEMEY.




REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Avance sur subvention
2023**

Délibération n° 46/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

En attendant le vote du budget 2023 et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide
à l'unanimité de verser sur l'exercice 2023 une avance sur subvention d'un montant de 2
000 € à l'association Gymnase-Club de Conflans-en-Jarnisy

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Remboursement d'une
franchise dans le cadre
d'un sinistre rue du
Moulin**

Délibération n° 47/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Le 16 juillet 2021 un arbre situé sur un terrain communal est tombé sur la
toiture de Madame LAGOZNY, domiciliée 8 rue du Moulin. Les travaux de
réparation ont fait l'objet d'un devis pour un montant de 1 416,89 €. L'assurance de Mme LAGOZNY a refusé de prendre en charge ce sinistre. Madame LAGOZNY a réglé l'entreprise qui a effectué les travaux. La commune a fait intervenir son assurance, qui a indemnisé Madame LAGOSNY à hauteur de 1 118,33 € (déduction faite d'une franchise de 298,56 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser cette franchise à Madame LAGOZNY, afin qu'elle soit totalement indemnisée.

Cette participation s'assimile à une subvention et sera inscrite au compte 6574 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à Madame LAGOSNY la somme de 298,56 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Approbation de la
modification statutaire de
la Communauté de
Commune Orne Lorraine
Confluences relative à
l'action sociale

Délibération n° 48/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.

formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire d'Orne Lorraine Confluences du 26 juin 2018 a
défini les contours de l'action sociale communautaire. A cette date, cette
dernière s'est développée sur une grande partie du territoire de l'O.L.C., mais
pas sur la totalité de la Communauté de Communes.

En effet, toutes les communes d'O.L.C. n'ont pas adhéré à l'action sociale
d'intérêt communautaire. 7 communes ont souhaité garder leur compétence
action sociale et leur C.C.A.S. à l'échelle communale :

- Moutiers, Valleroy, Auboué, Homécourt, Joeuf, Hatrize, Moineville

La ville de Jarny a souhaité reprendre certaines compétences du C.I.A.S.
notamment la domiciliation, l'instruction du R.S.A., l'accompagnement des
allocataires et la tenu d'un registre des bénéficiaires de l'aide sociale légale.
Le C.C.A.S de Jarny pourra ainsi proposer aux communes limitrophes voisines
de former une structure intercommunale, via la signature d'une convention
avec la ville de Jarny.

Vu la délibération en date du 20 septembre 2022 de la communauté de
communes Orne Lorraine Confluences modifiant ses statuts en ce qui concerne
l'action sociale,

Vu le courrier en date du 26 septembre 2022 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences sollicitant la commune de Conflans-en-Jarnisy pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire de la CCOLC relative à l'action sociale se traduisant par :

- la dissolution du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) au 31 décembre 2022,
- la dissolution du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) au 31 décembre 2022,
- la mise en place d'une nouvelle organisation fonctionnelle du pôle solidarités / santé,
- la rétrocession des compétences de domiciliation, de l'instruction du R.S.A., de l'accompagnement des allocataires de leurs communes et la tenue d'un registre des bénéficiaires de l'aide sociale légale à la commune de Jarny.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Commune Orne Lorraine Confluences relative à la rétrocession de la mission « Instruction et administration du droit des sols aux communes ».

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 49/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Le service Aménagement Urbanisme Habitat et Cadre de vie de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences met en œuvre diverses compétences : PLUIH, évolutions des PLU communaux, mises à jour des documents d'urbanisme, DIA, accueil et habitat des gens du voyage, politique du logement et du cadre de vie, etc.

Il assure par ailleurs une mission d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes d'Anoux, Avril, Bettainvillers, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey, Val de Briey.

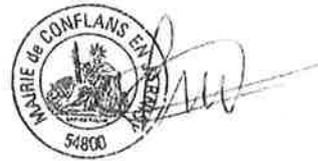
Suite au départ de plusieurs agents, la Communauté de Communes a engagé une restructuration de ce service et a souhaité rétrocéder les missions liées à l'instruction et à l'administration du droit des sols aux communes qui jusqu'à présent bénéficient de la gratuité de ce service.

Vu la délibération en date du 20 septembre 2022 de la communauté de Communes Orne Lorraine Confluences modifiant ses statuts en rétrocédant la mission « instruction et administration du droit des sols aux communes d'Anoux, Avril, Bettainvillers, Lantéfontaine, les Baroches, Lubey, Val de Briey

Vu le courrier en date du 26 septembre 2022 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences sollicitant la

commune de Conflans-en-Jarnisy pour se prononcer sur cette modification statutaire .Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire de la CCOLC visant à rétrocéder aux communes d'Anoux, Avril, Bettainvillers, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey, Val de Briey la mission « instruction et administration du droit des sols.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

O B J E T

**Approbation de la
modification
statutaire de la
Communauté de
Communes Orne
Lorraine
Confluences relative
à l'inscription de la
compétence gestion
et exploitation du
gîte intercommunal
du Carreau de Mine
de Mancieulles**

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD,
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu les obligations légales relatives aux compétences obligatoires et
optionnelles de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences,

Délibération n° 50/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Considérant que depuis 2017, la communauté de communes Orne Lorraine
Confluences assure la gestion du gîte Intercommunal du Carreau de Mine de
Mancieulles construit et développé par la Communauté de Communes du Pays
du Bassin de Briey et que cette compétence n'a pas été inscrite dans les statuts
initiaux de la communauté de communes.

Vu la délibération en date du 20 septembre 2022 de la communauté de
communes Orne Lorraine Confluences modifiant ses statuts en intégrant « la
gestion, l'exploitation et la promotion du Gîte Intercommunal du Carreau de
Mine de Mancieulles,

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Vu le courrier en date du 26 septembre 2022 de Monsieur le Président de la
Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences sollicitant la
commune de Conflans-en-Jarnisy pour se prononcer sur cette modification
statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité 6 voix pour et 10 abstentions (Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Francis SACHER, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalic JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD) d'approuver la modification statutaire de la CCOLC visant à intégrer « la gestion, l'exploitation et la promotion du Gîte Intercommunal du Carreau de Mine de Mancioulles

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Attribution de
compensation définitive
d'Orne Lorraine
Confluence**

Délibération n° 51/2022
DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 13 juin 2019,
Vu la transmission de ce rapport aux communes membres le 17 juin 2019,
Vu la notification des attributions de compensations provisoires 2022 en date du 28 janvier
2022 adressé aux communes,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2022 sur les
attributions de compensation définitives 2021 pour les communes membres,
Considérant les transferts de charges à constater en 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité , 10 voix pour et 5
abstentions (Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Caroline COLLINET, Madame
Christiane BILLON, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur Denis HANRIOT) de valider
l'attribution de compensation définitive 2022 d'un montant de 458 102,59 €, pour la
commune de Conflans en Jarnisy.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

O B J E T

**Présentation du rapport
d'activité 2021 d'Orne
Lorraine Confluences**

Délibération n° 52/2022
DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :
Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

L'article L5211-39 du CGCT impose que, tous les ans, avant le 30 septembre, le
Président de l'E.P.C.I. adresse au Maire de chaque commune membre un rapport
retraçant l'activité de l'établissement arrêté par l'organe délibérant.

Madame Christiane BILLON, représentant de la commune de Conflans-en-Jarnisy au
sein de cette intercommunalité, effectue une présentation synthétique du rapport
d'activité 2021 de la communauté de communes Orne Lorraine Confluence.

Après avoir en délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport
d'activité 2021 d'Orne Lorraine Confluence.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Présentation rapport
annuel 2021 du S.I.A.J.**

Délibération n° 53/2022

DATE DE LA CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE DE L’AFFICHAGE

14 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

L'AN deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT,
Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur Daniel BALTAZARD.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Caroline COLLINET (a donné pouvoir à Monsieur Frédéric
MAURICE).

Etaient excusés : Monsieur Julien PETRICH, Monsieur René FORESTAT, Madame
Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Eric TILLAND.

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Gérard ANDRÉ procède à une présentation synthétique du rapport du Syndicat
Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy (S.I.A.J.) avant approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport
annuel 2021 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY